

## *L'expérience*

### *d'une famille*

Imaginez si vous n'aviez qu'à contacter un bureau gouvernemental par le moyen de votre choix – le téléphone, la poste, l'Internet ou une visite en personne – et que par la suite de ce seul contact, tout un réseau de fournisseurs de services entrerait en action afin de répondre à vos besoins. Cela pourrait bien se produire un jour... pas si lointain! Voici comment.

Prenons un exemple fictif. Paul a 82 ans et entre dans le deuxième stade de la maladie d'Alzheimer. Il a deux filles. Il nécessite un niveau de soins élevé et doit maintenant se déplacer en fauteuil roulant. Une de ses filles a une procuration pour veiller aux soins personnels de son père; de plus, les deux filles voudraient que leur père soit inscrit sur une liste d'attente pour un lit dans un établissement de soins de longue durée. Elles cherchent à trouver un établissement de soins qui serait situé à proximité d'où elles habitent et à obtenir des services de soutien pour les aider à s'occuper de leur père d'ici à ce qu'il soit admis dans l'établissement. Elles cherchent également à se procurer un permis de stationnement pour personne handicapée, ce qui faciliterait les déplacements pour amener leur père à ses rendez-vous chez le médecin. Les filles se souviennent que leur père leur avait parlé de ses expériences comme pilote d'avion durant la Seconde Guerre mondiale; elles croient donc qu'il est un ancien combattant admissible à certains types d'assistance.

Les deux filles de Paul ne savent pas où commencer leurs recherches, mais elles savent qu'elles devront consacrer pas mal de temps à chercher les ressources qui pourront leur venir en aide. Une fois qu'elles auront trouvé les coordonnées de ces ressources, elles savent qu'elles devront prendre contact avec chacun des bureaux, par téléphone ou en personne, afin de lancer le processus qui permettra de répondre aux besoins de leur père. Il est aussi probable que, chaque fois qu'elles contacteront un bureau différent, elles devront fournir le même genre de renseignements et la preuve qu'elles sont légalement autorisées à agir au nom de leur père.

Ne serait-il pas merveilleux si Paul et ses filles pouvaient avoir accès facilement à un éventail de programmes, de services et d'avantages à partir d'un seul point de contact? Pour que cela puisse avoir lieu, il faut que les services fédéraux, provinciaux, municipaux et communautaires collaborent ensemble. Cela est justement la raison-d'être du Partenariat canadien des aînés!

L'arrimage des services aux aînés est déjà amorcé. Grâce à des projets de collaboration, comme le site Info-aînés Canada ([www.aines.gc.ca](http://www.aines.gc.ca)) et le portail des aînés de Brockville ([www.infoaines.ca](http://www.infoaines.ca)), des renseignements au sujet des programmes gouvernementaux pour les aînés et leurs personnes soignantes/aidants naturels sont maintenant disponibles sur Internet et auprès du centre d'appels 1-800-O-Canada. Les gouvernements sont engagés dans un processus de collaboration afin d'améliorer et de faciliter l'accès aux programmes et la prestation des services. Gardez l'oeil ouvert, il y aura du nouveau à ce chapitre.